Ce document a été mis en ligne le 30/05/2025 14:45

Arrêté 2025/12

Portant cessation d'activité taxi

Vu le code de la route,
Vu le code des transports,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2010 réglementant les activités de chauffeur et d'exploitant de taxi,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2016, modifiant l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2010,
Vu l'arrêté municipal 2/2010 du 25/02/2010 portant autorisant de stationnement taxi, portant le numéro 1 sur le territoire de la commune de BERTRY, au profit de Monsieur MORELLE Laurent,
Vu la durée d'exploitation pleine et effective de cette ADS pendant une durée minimale de 15 ans par l'exploitant du 25 février 2010 à ce jour,
Vu la décision de Monsieur MORELLE Laurent, domicilié au 40 rue Victor Hugo, 59980 BERTRY, de cesser son activité de taxi et de céder sa licence à la SAS Ambulances Saint Bernard, domicilié au 70 rue de la République 59540 Caudry,
Considérant que la SAS Ambulances Saint Bernard remplit les conditions pour exercer la profession de taxi,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Morelle Laurent s'engage à restituer, à la Communauté d'Agglomération, la plaque de stationnement, qui lui avait été remise au début de son activité.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 25 février 2010 qui avait été pris pour l'activité de Monsieur MORELLE.

Article 3 : Monsieur le Président de la CA2C est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai et à Monsieur le Préfet du Nord.

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 30/05/2025 Publication le 30/05/2025 *Vu, Le Président – Serge SIMEON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 30/05/2025 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Registre des Arrêtés 2025

Ce document a été mis en ligne le 30/05/2025 14:45

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**A2025_12**
Objet :	**Arrêté 2025/12 portant cessation d'activité taxi**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	059-200030633-20250530-A2025_12-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250530-A2025_12-AR-1-1_0.xml	text/xml	866 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : A2025_12.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250530-A2025_12-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	146.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mai 2025 à 10h01min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mai 2025 à 10h01min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mai 2025 à 10h01min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mai 2025 à 10h04min41s	Reçu par le MI le 2025-05-30